

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 24 juin 2024

Nombre de
membres du
Bureau : 33

L'an deux mille vingt quatre,

Le vingt quatre juin,

A quatorze heures trente,

se sont réunis à Espace Les Forézielles - Montrond Les Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente, dûment convoqués le 18 juin 2024.

En exercice : 33

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

OBJET

**Affectation
potentielle d'un·e
agent·e
contractuel·le sur le
poste de chargé·e des
raccordements
électriques et fibre
optique au sein du
service Autorisations
d'Urbanisme du pôle
Numérique**

Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Mandant : Xavier VILLARD

- Mandataire : Henri BONADA

Mandant : Gilles PERRONNET

- Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Didier PICARD

- Mandataire : Henri BONADA

Votes Pour : 28

Mandant : Béatrice FOURNEL

- Mandataire : Thierry GOUBY

Vote Contre : 0

Mandant : Stéphane HEYRAUD

- Mandataire : Bernard SOUTRENON

Abstention : 0

Mandant : Marianne DARFEUILLE

- Mandataire : Séverine REYNAUD

Mandant : Pierre VERICEL

- Mandataire : Séverine REYNAUD

Absents excusés :

Mme Annick FLACHER, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien DESHAYES, M. Jean-Paul CAPITAN, M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier PICARD, Mme Béatrice FOURNEL, M. Stéphane HEYRAUD, Mme Marianne DARFEUILLE, M. Pierre VERICEL.

Le secrétariat a été assuré par Didier PONCET.



DELIBERATION 2024_06_24_9B

DU BUREAU DU 24 JUIN 2024

OBJET : AFFECTATION POTENTIELLE D'UN·E AGENT·E CONTRACTUEL·LE SUR LE POSTE DE CHARGÉ·E DES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET FIBRE OPTIQUE AU SEIN DU SERVICE AUTORISATIONS D'URBANISME DU PÔLE NUMÉRIQUE

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article L. 332-8 - 2° du même code indiquant que par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par ledit code ;

Vu la délibération du comité syndical du 11 décembre 2023 ayant fixé l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que les besoins du syndicat nécessitent des compétences dans le domaine réseaux électriques et/ou télécommunications au sein du service Autorisations d'Urbanisme du pôle Numérique, et que le poste existe déjà au tableau des effectifs.

Considérant que, compte tenu des caractéristiques spécifiques du poste, la nature des fonctions, la recherche d'un·e candidat·e statutaire puisse échouer ;

Madame la Présidente propose que l'emploi suivant puisse être occupé par un·e agent·e contractuel·le :

- 1 emploi permanent de Chargé·e des raccordements électriques et fibre optique sur les grades de technicien, d'agent de maîtrise principal ou agent de maîtrise, pour assurer les fonctions suivantes :
 - Analyser les demandes des autorisations d'urbanisme et réaliser les visites terrain,
 - Etudier et chiffrer la solution technique retenue,
 - Réaliser des études chiffrées dans le cadre d'une démarche prospective d'aménagement du territoire,
 - Analyser les demandes d'extension hors autorisation d'urbanisme ou en domaine privé, en lien direct avec les particuliers,
 - Réaliser la programmation des opérations d'extension et d'adduction du réseau d'infrastructure de télécommunication,
 - Assurer le suivi administratif et financier des dossiers,
 - Assurer le suivi des études détaillées et des travaux,
 - Réaliser les opérations préalables de réception,
 - Assurer le suivi des acomptes et la rédaction du décompte général définitif des commandes,
 - Réaliser la complétude des documents de fin des travaux.

Le niveau de recrutement devra correspondre à une expérience professionnelle technique, et/ou une formation initiale en électricité et/ou télécommunications.

La rémunération correspondra aux grades de technicien, agent de maîtrise principal ou agent de maîtrise dans la limite du dernier échelon de chaque grille.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Décider que le poste sus-visé puisse être occupé par un·e agent·e contractuel·le en vertu de l'article 332-8-2° du code précité, selon les modalités explicitées ci-dessus ;

Autoriser l'inscription au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents ;

Autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 24 juin 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.